

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24-01-20

Dossier complet le :

24-01-20

N° d'enregistrement :

2020-9456

1. Intitulé du projet

Création de deux chais de stockage et de vieillissement d'alcools de bouche sur un site existant.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA BOULLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. SACHA BOULLE

RCS / SIRET

4 0 2 2 4 9 0 7 2 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Le projet entre dans la deuxième colonne du tableau de l'art R122-2 : a/ Autres ICPE soumises à autorisation. Site existant, soumis au régime Eau titre de la rubrique 2250 (distillation) et au régime DC au titre de la rubrique 4755 (stockage d'alcools de bouche). La construction des chais fera basculer le site sous le régime de l'autorisation pour la rubrique 4755 (volume stocké supérieur à 500 m3). Le projet ne fait pas l'objet d'une procédure "Loi sur l'Eau".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA BOULLE envisage d'augmenter sa capacité de stockage d'alcools de bouche d'environ 990 m3. D'une part en augmentant les capacités de stockage des chais existants et d'autre part en construisant un nouveau chai, le chai n°5. En considérant les quantités d'alcools déjà présentes, le site entrera alors sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), avec une capacité totale de 14 300 hectolitres (soit un volume de 1 430 m3).

Le chai n° 5 sera implanté à proximité du chai n° 3 et au sein du périmètre ICPE existant.

La superficie des deux chais n'excédera pas 300 m².

Une réserve d'eau incendie sera ajoutée à proximité du nouveau chai n°5.

La construction de ces chais sera conforme au CAHIER DES CHARGES FIXANT LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX NOUVEAUX STOCKAGES D'ALCOOL DE BOUCHE SOUMIS A AUTORISATION.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Augmenter la capacité de stockage d'alcools de bouche du site (+ 990 m³) tout en réalisant des constructions conformes aux prescriptions applicables.

Aménager des bâtiments fonctionnels et sécuritaires, en conservant l'esthétique traditionnelle typique de la région.

Augmenter la quantité d'eau incendie disponible sur site par l'ajout d'une réserve de type bâche souple.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à terrasser les fondations des bâtiment (les déblais seront gérés sur site) et à ériger les constructions (2 x 300 m²).

Pour le chai n°4, la topographie de la parcelle impose de construire un bâtiment a deux niveaux. Le niveau 0 sera en partie enterré (profondeur maximale 4,36m / Terrain Naturel). Seul le niveau 1, de même niveau avec le chai n°2, sera destiné à stocker des alcools de bouche. Le niveau 0 sera utilisé pour entreposer du matériel d'exploitation. Aucun stockage de liquide inflammable ou toxique ne sera réalisé dans les chais en dehors des alcools de bouche.

Les emplacements définis pour les chais disposent déjà d'un accès.

Une réserve incendie sera installée à proximité du chai n°5 sur une plateforme en calcaire compacté existante

La consommation de foncier est limitée à la surface des deux chais et à l'emprise de la nouvelle bâche incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation repose sur le stockage et le vieillissement d'alcools de bouche, identique au fonctionnement des chais actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale (DAE), courant 2020.

Un permis de construire sera réalisé pour la construction des chais. Le chai n°4 a déjà fait l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume d'alcools de bouche existant (rubrique 4755) - m3	499,5 m3
Volume d'alcools de bouche avec projet (rubrique 4755) - m3	1430 m3
Emprise au sol des bâtiments - m ²	2 x 300 = 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chez Matias - 17500 - Saint Martial de Vitaterne

A noter que le périmètre ICPE est également compris dans les limites de la commune de Saint Germain de Lusignan, mais le projet ne concerne que des parcelles de la commune de St Martial de Vitaterne.

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 26' 07" O Lat. 45° 27' 52" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (> 3 km) du site est la ZNIEFF de type II dont l'identifiant est 540120112 « Haute Vallée de la Seugne »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise de Saint Martial de Vitaterne (monument historique - Fiche Mérimée PA17000034) à environ 370 m au sud-est du site. Le permis de construire des chais devra être visé par un architecte des bâtiments de France. Le choix des matériaux de construction devra être cohérent avec l'architecture de l'Eglise.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site au sein de la ZRE Bassin de la Charente
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est à plus de 2 km à l'ouest et au nord-est du site. Il s'agit de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » de code FR5402008
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux limités à la construction de 2 bâtiments de 300 m ² chacun et sur un site existant
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le foncier visé par le projet n'est actuellement pas exploité. M. SACHA BOULLE, gérant de la SCEA, est propriétaire des terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM 17, ont été recensés sur les commune de Saint-Martial-de-Vitaterne et Saint germain de Lusignan, les risques technologiques suivants : Transport de matières dangereuses D'après la base des installations classées, aucun établissement classé n'est répertorié sur la commune de Saint-Martial-de-Vitaterne. Un seul établissement est enregistré sur la commune de Saint Germain de Lusignan : la SCEA BOULLE (site dont il est l'objet de la présente demande)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM 17, ont été recensés sur les commune de Saint-Martial-de-Vitaterne et Saint germain de Lusignan, les risques naturels suivants : Tempêtes Inondations Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles Saint-Martial-de-Vitaterne est classé en zone sismique de niveau 2 - Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'ordre d'une trentaine de poids lourds à l'année
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement de installation ne générera pas de niveaux sonores au delà des seuils réglementaires. Des mesures acoustiques sont prévues en 2020.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bassin de stockage des vinasses (bassin existant) peut générer de légères odeurs de manière ponctuelle et localisées à proximité immédiate. Ce dernier est isolé des tiers.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période de distillation, l'installation fonctionne en partie de nuit et nécessite un éclairage extérieur. Au regard de la taille du site, les émissions lumineuses auront un impact négligeable.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets atmosphériques des chaudières d'alambics (x5).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de vinasses de 1500 m3 / an, traitées par épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets d'exploitation divers assimilables à des déchets non dangereux issus d'activités économiques (< 2t / an).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le risque majeur lié au projet est essentiellement l'incendie du fait de l'augmentation de la quantité totale d'alcools susceptibles d'être présents. De fait, les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet seront focalisés sur la gestion du risque incendie et des écoulements accidentels (alcools de bouche et eau d'extinction)

Les deux chais seront pourvus de dispositifs permettant de confiner les écoulements à l'intérieur (rétention interne à hauteur de 50% de la quantité maximale susceptible d'être présente).

En cas de débordement, la topographie permettra de garantir l'absence de conséquences sur les biens et les personnes en dehors des limites de l'établissement. Les premiers riverains sont en amont topographique des nouveaux chais. Les riverains en contre-bas des deux chais ne sont pas situés sur le même bassin versant (les écoulements se dirigeront vers un point bas, sur les parcelles appartenant au gérant de l'exploitation.

Les opérations de dépotage seront réalisées sur des aires prévues à cet effet et équipées de cuves étanches de 30 m³.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site existant est soumis au régime de l'enregistrement au titre de la réglementation ICPE depuis moins de deux ans. Lors de la demande d'enregistrement, une analyse des enjeux environnementaux du secteur et des incidences potentielles du site a été menée. En cohérence avec cette analyse, des mesures d'évitement, réduction et compensations sont déjà en place.

Le projet n'est pas de nature à générer de nouveaux impacts en dehors du risque d'écoulement accidentel pour lequel des mesures spécifiques sont prévues en conformité avec la réglementation ICPE; et qui restent identiques à celles appliquées aux chais existants. De part la connaissance de l'environnement local et de l'analyse déjà effectuée, une EE n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




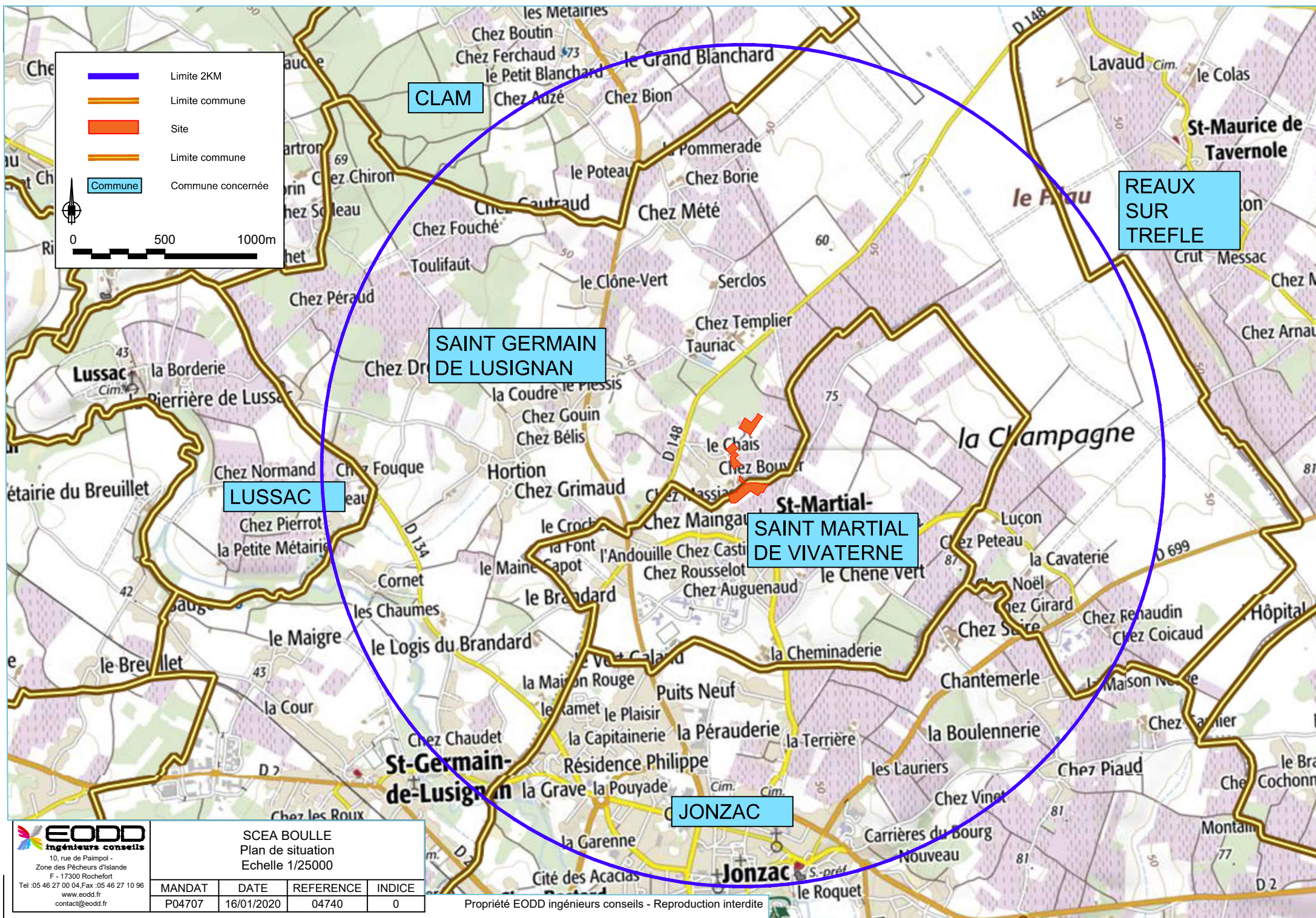
Fait à

Saint Martial de Viterne

le, 24 janvier 2020

Signature





— Limite 2KM
 Limite commune
 Site
 Limite commune
Commune Commune concernée

EODD
 ingénieurs conseils
 10, rue de Paimpol -
 Zone des Pêcheurs d'Islande
 F - 17300 Rochefort
 Tel : 05 46 27 00 04, Fax : 05 46 27 10 96
 www.eodd.fr
 contact@eodd.fr

SCEA BOULLE Plan de situation Echelle 1/25000			
MANDAT	DATE	REFERENCE	INDICE
P04707	16/01/2020	04740	0



Emplacement des prises de vues

Projet : Construction des chais n°4 et 5

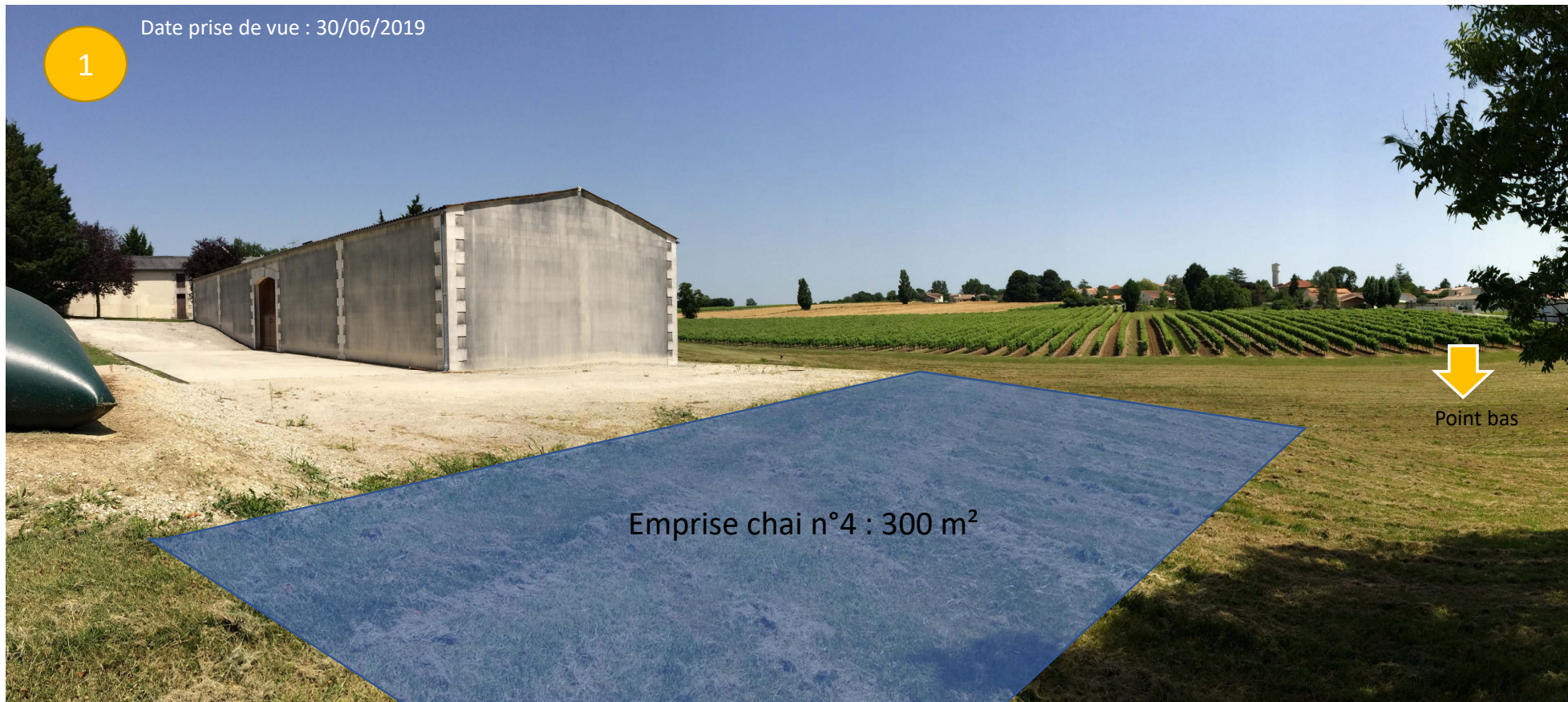


Échelle 1 : 1 000

0 ————— 20 m

Date prise de vue : 30/06/2019

1



Point bas

Emprise chai n°4 : 300 m²

2

Date prise de vue : 13/01/2020

Emprise chai n°5 : 300 m²



3

Date prise de vue : mai 2013 (source Google)

chai n°4



chai n°5



signaler un problème 2 m

© 2019 Google
© 2020 Google

Google Earth

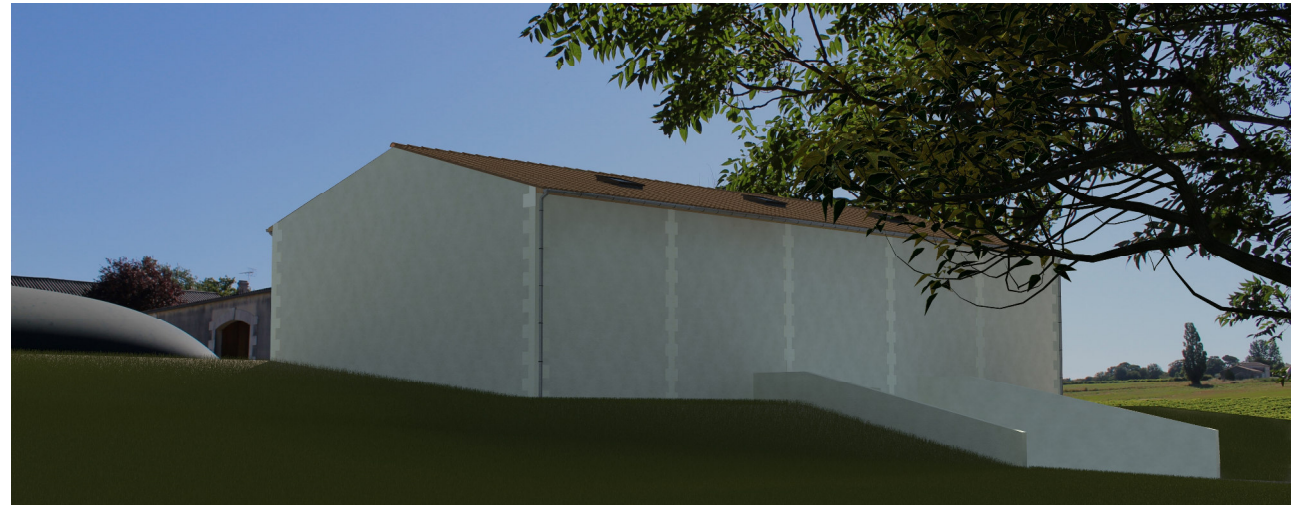


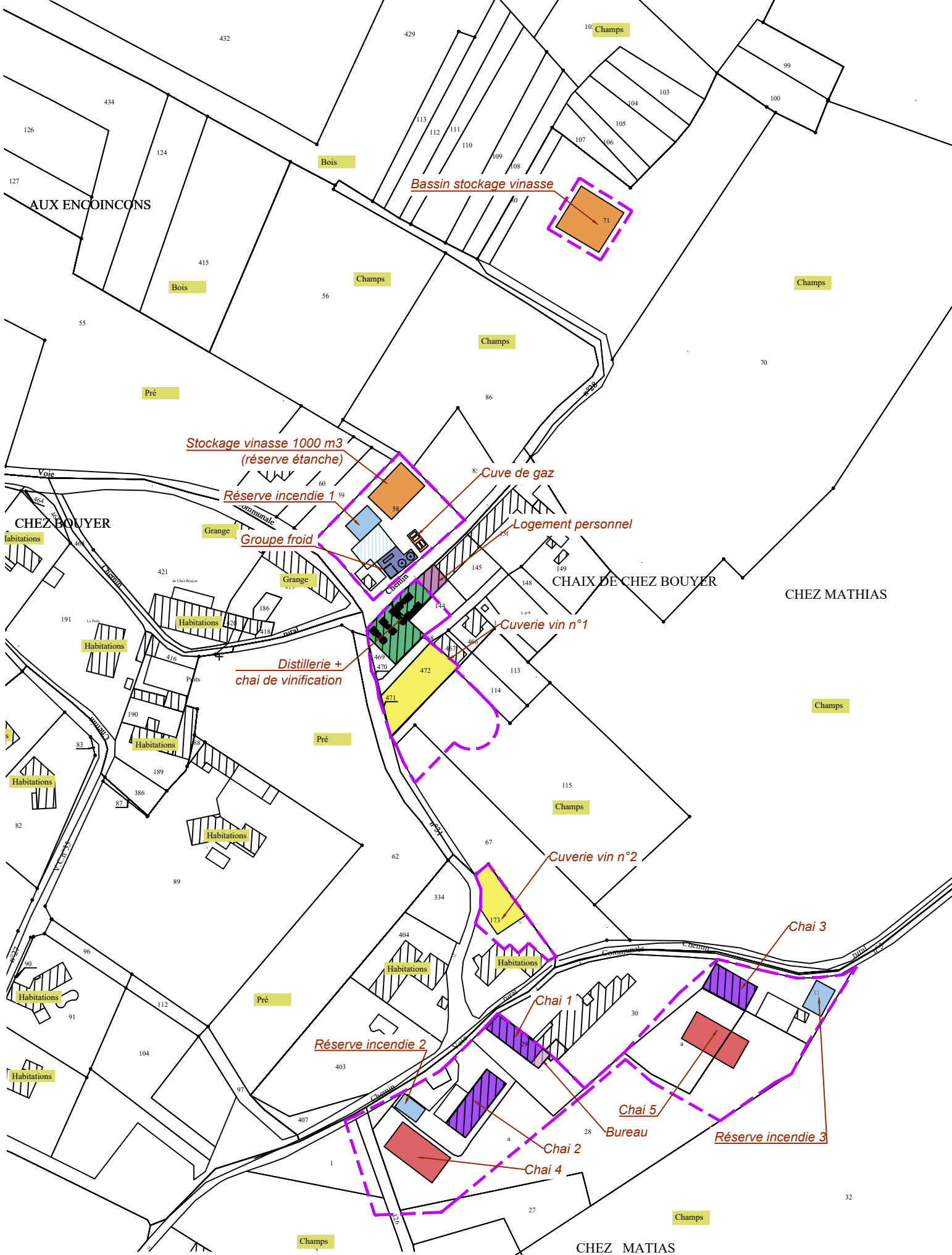


Vues 3d du chai n° 4
(extrait du permis de construire)

← vue avant

vue arrière →

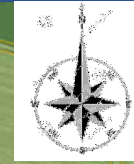




EODD
 ingénieurs conseils
 10, rue de Paimpol -
 Zone des Pêcheurs d'Islande
 F - 17300 Rochefort
 Tel: 05 46 27 00 04, Fax: 05 46 27 10 96
 www.eodd.fr
 contact@eodd.fr

SCEA BOULLE Plan Projet avec limite ICPE			
MANDAT	DATE	REFERENCE	INDICE
P04707	20/01/2020	04740	0

Plan des abords du projet



Zones boisées

Terres agricoles

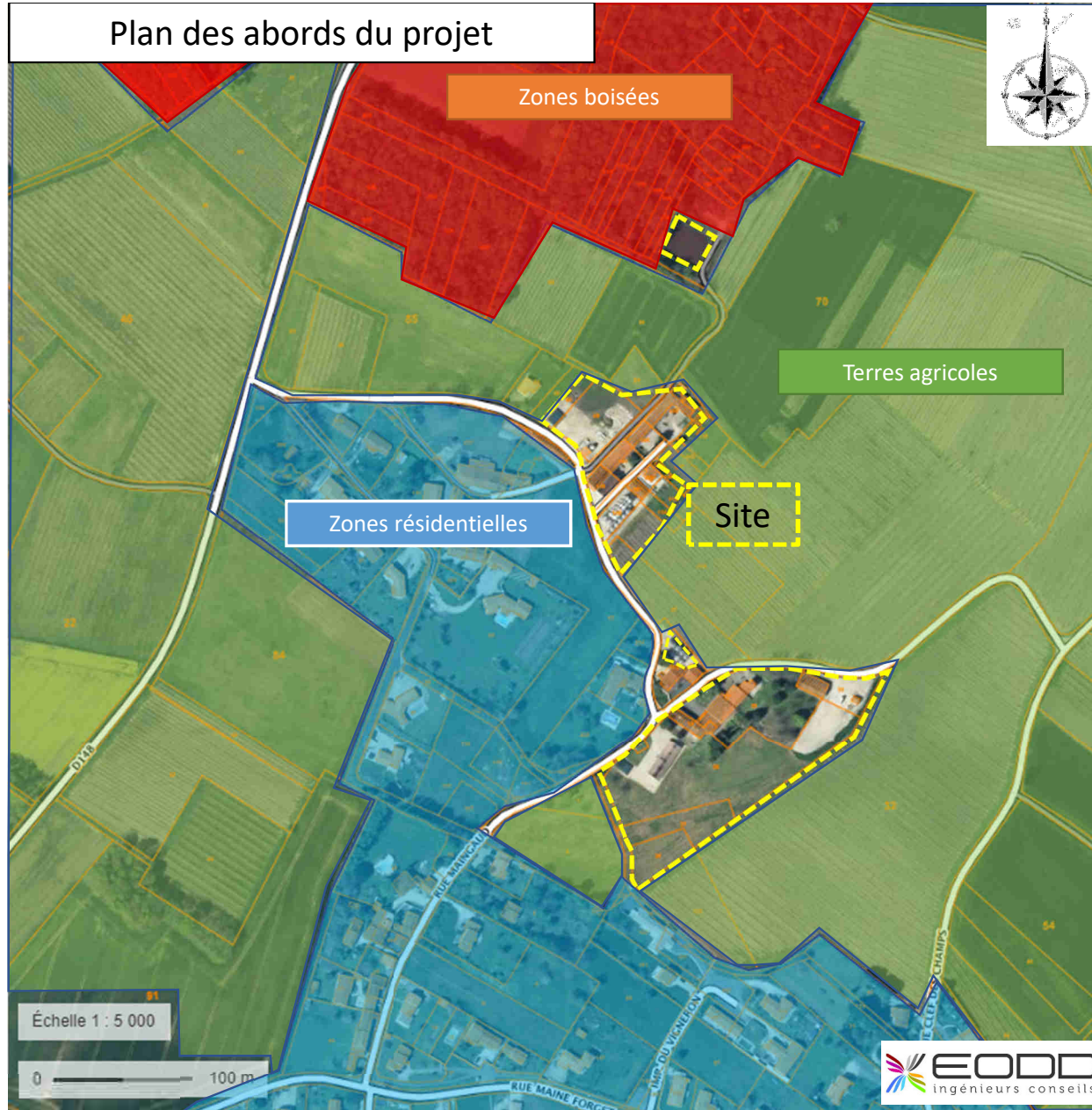
Zones résidentielles

Site

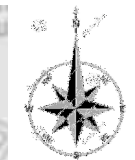
Échelle 1 : 5 000

0 100 m

 **EODD**
ingénieurs conseils



Localisation des zones NATURA 2000



Zone NATURA 2000 : « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et Affluents »

SCEA BOULLE

